



INSPECTION
CNAS IB0071



N° 2625010280

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Nom du produit : Pile rechargeable au lithium-ion
IMR18500-1200mAh, 3,7 V, 1 200 mAh,
4,44 Wh

**Date d'entrée en
vigueur :** 2025-01-01

Compilateur : [Signature]

Vérificateur : [Signature]

Approbateur : [Signature]

Shanghai Institute of Chemical Industry Testing Co., Ltd.



Henan Hengyi Lithium Energy Technology Co., Ltd

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Pile au lithium-ion rechargeable IMR18500-1200mAh de 3,7 V, 1 200 mAh, 4,44 Wh**SECTION 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE**

Nom du produit : Pile au lithium-ion rechargeable IMR18500-1200mAh de 3,7 V, 1 200 mAh, 4,44 Wh

Entreprise : Henan Hengyi Lithium Energy Technology Co., Ltd

Adresse : Building 3, Xinhua District Industrial Park, Longmen Avenue, Xinhua District, Pingdingshan City, Henan Province, 467031, R. P. de Chine

Courriel : 7147397710@qq.com

Télécopieur : /

Numéro de téléphone d'urgence : +86 135-2501-6357

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation :

Numéro de FDS : 2625010280

Date d'entrée en vigueur : 2023-01-01

SECTION 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit n'entre pas dans le champ d'application du système SGH.

Dangers principaux :**Dangers d'incendie ou d'explosion :**

Les piles au Li-ion contiennent des électrolytes liquides inflammables qui peuvent s'échapper, s'enflammer et produire des étincelles en cas d'exposition à des températures élevées ($> 150\text{ }^{\circ}\text{C}$), si elles sont endommagées ou utilisées de manière abusive (p. ex., dommages mécaniques ou surcharge électrique). Peut brûler rapidement par effet de brûlage à la torche. Elles peuvent enflammer d'autres piles à proximité immédiate.

Dangers pour la santé :

Le contact avec l'électrolyte de la pile peut irriter la peau, les yeux et les muqueuses. Le feu produira des gaz irritants, corrosifs ou toxiques. La fumée risque de causer des étourdissements ou de l'asphyxie.

SECTION 3 – INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom du produit : Pile au lithium-ion rechargeable IMR18500-1200mAh de 3,7 V, 1 200 mAh, 4,44 Wh

Ingrédient	Concentration	N° CAS	N° UE
Manganite de lithium	30 à 34 %	12057-17-9	601-724-5
Coque en acier	20 à 25 %	7439-89-6	231-096-4
Hexafluorophosphate de lithium	13 à 18 %	21324-40-3	244-334-7
Graphite	12,9 à 17,8 %	7782-42-5	231-955-3
Cuivre	4 à 6 %	7440-50-8	231-159-6
Aluminium	2 à 4 %	7429-90-5	231-072-3
Polypropylène	0,3 à 0,5 %	9003-07-0	618-352-4
Noir d'acétylène	0,1 à 0,2 %	1333-86-4	643-032-6

SECTION 4 – MESURES DE PREMIERS SOINS

Exposition cutanée :

Si les matériaux intérieurs d'une pile ouverte entrent en contact avec la peau, retirez les vêtements et chaussures contaminés et rincez immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 20 minutes. Si l'irritation persiste, appelez un médecin.

Exposition oculaire :

Si les matériaux internes de la pile entrent en contact avec les yeux, soulevez immédiatement vos paupières et rincez-les à l'eau courante pendant plus de 20 minutes. Si l'irritation persiste, appelez un médecin.

Exposition par inhalation :

En cas d'inhalation des matériaux internes de la pile, amenez immédiatement la victime à l'air frais. En cas de respiration difficile, donnez de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquez la respiration artificielle. Appelez un médecin.

Exposition par voie orale :

En cas d'ingestion des matériaux intérieurs de la pile, ne faites pas vomir. Appelez immédiatement un médecin.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et tardifs :

Aucune donnée disponible.

Indication de nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, au besoin :

Aucune donnée disponible.

SECTION 5 – MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés :

Adéquats : Jet d'eau ou mousse régulière.

Dangers spécifiques en vertu du produit chimique :

Peut se décomposer lors de la combustion pour générer des vapeurs irritantes, corrosives ou toxiques. La fumée risque de causer des étourdissements ou de l'asphyxie.

Mesures de protection spéciales pour les pompiers :

Équipement de sécurité : Portez un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau et les yeux. Les opérations d'extinction d'incendie sont menées du côté exposé au vent. Les personnes non impliquées doivent évacuer vers un lieu sûr.

SECTION 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence :

Utilisez un équipement de protection individuelle. Assurez-vous que la ventilation est adéquate. Tenez les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et contre le vent. L'accès des personnes non impliquées doit être régulé autour de la zone de fuite en installant des cordons de délimitation. Éliminez toutes les sources d'inflammation.

Précautions environnementales :

Prévenez toute fuite vers le sol, les fossés ou les cours d'eau. Évitez le déversement direct d'eaux usées dans l'environnement.

Méthodes et matériaux pour le confinement et nettoyage :

Si l'électrolyte fuit, utilisez de la terre, du sable ou d'autres matières non combustibles pour l'absorber. Les piles qui fuient et les adsorbants contaminés doivent être placés dans des contenants métalliques.

SECTION 7 – MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention :

Les opérateurs doivent recevoir une formation et respecter strictement les procédures opérationnelles. Portez des vêtements de protection appropriés et des gants de protection. Éloignez des sources d'inflammation, de la chaleur et des flammes. Il est interdit de fumer sur le chantier. La manutention s'effectue dans un endroit bien ventilé. Évitez tout désassemblage arbitraire des piles et toute inversion de polarité au sein de l'assemblage des piles. Ces piles doivent être emballées dans des emballages intérieurs de manière à prévenir efficacement les courts-circuits et à empêcher tout mouvement qui pourrait entraîner des courts-circuits. En cas de fuite de matériel contenu dans la pile, évitez tout contact direct avec les yeux et la peau. Évitez l'inhalation. Incompatibilités : Agents oxydants forts, matières combustibles et corrosifs.

Conditions de stockage sécuritaire, y compris les incompatibilités :

Rangez dans un endroit frais, sec, et bien ventilé. Éloignez des sources d'inflammation, de la chaleur et des flammes. Incompatibilités : Agents oxydants forts, matières combustibles et corrosifs. Ces piles doivent être emballées dans des emballages intérieurs de manière à prévenir efficacement les courts-circuits et à empêcher tout mouvement qui pourrait entraîner des courts-circuits. Le lieu de stockage doit être pourvu de variétés et de quantités adéquates d'équipements de lutte contre l'incendie et d'équipements d'urgence pour le traitement des fuites.

SECTION 8 – CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/EPI

Paramètres de contrôle :

GBZ 2.1-2019 Limites d'exposition en milieu de travail pour les agents dangereux sur le lieu de travail – Partie 1 :

Agents chimiques dangereux :

Manganèse et composés inorganiques, comme MnO₂ : PC-TWA 0,15 mg/m cube

Poussière de graphite : PC-TWA 4 mg/m cube (poussière totale); PC-TWA 2 mg/m cube (poussière respirable)

Poussière de noir de carbone : PC-TWA 4 mg/m cube (poussière totale) Remarques : G2B

Cuivre : Poussière de cuivre PC-TWA 1 mg/m cube : Fumée de cuivre PC-TWA 0,2 mg/m cube

Métal d'aluminium et poussière d'alliage d'aluminium : PC-TWA 3 mg/m cube (poussière totale)

Poussière de polypropylène : PC-TWA 5 mg/m cube (poussière totale)

ACGIH :

Graphite : TLV-TWA 2 mg/m cube

Noir d'acétylène : TLV-TWA 3 mg/m cube, poussière respirable

Cuivre : TLV-TWA 1 mg (Cu)/m cube poussière, brume; TLV-TWA 0,2 mg (Cu)/m cube fumée

Aluminium : TLV-TWA 1 mg/m cube

Mesures d'ingénierie appropriées :

Évacuation mécanique requise. Douche d'urgence et irrigation oculaire.

Mesures de protection individuelle :

Protection pour les yeux/le visage :

Portez des lunettes de sécurité chimiques si nécessaire.

Protection de la peau :

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire :

Portez un appareil respiratoire approuvé par le gouvernement si nécessaire.

Dangers thermiques :

Aucune donnée disponible.

Autre protection :

Il est interdit de fumer, boire et manger sur le chantier. Lavez soigneusement après manutention.

SECTION 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence : Coque cylindrique en film de plastique gris

Odeur : Inodore

Valeur de pH : 8 à 9

Solubilité : Partiellement soluble dans l'eau

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et domaine d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point de fusion/ point de congélation : > 300 °C

Point d'inflammabilité (vase clos) : Aucune donnée disponible

Densité/densité relative : Aucune donnée disponible

Viscosité cinématique : Aucune donnée disponible

Limites d'explosion/ d'inflammabilité inférieure/ supérieure : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité de vapeur relative : Aucune donnée disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau (valeur logarithmique) : Aucune donnée disponible

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Caractéristiques des particules : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

SECTION 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**Réactivité :**

Aucune donnée disponible.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales de température et de pression.

Risque de réactions dangereuses :

Aucune donnée disponible.

Conditions à éviter :

Évitez les erreurs de fonctionnement, l'exposition à la chaleur et aux flammes nues. Évitez les abus mécaniques ou électriques et les surcharges. Prévenez les courts-circuits. Prévenez le mouvement qui pourrait causer des courts-circuits.

Matières incompatibles :

Agents oxydants forts, matières combustibles et corrosifs.

Produits de décomposition dangereux :

Oxydes de carbone, oxydes métalliques, etc.

SECTION 11 – DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë :

Aucune donnée disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée :

L'électrolyte contenu dans la pile provoque une irritation cutanée.

Lésion oculaire/irritation oculaire grave :

L'électrolyte contenu dans la pile provoque une irritation oculaire.

Sensibilisation respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Cancérogénicité :

Aucune donnée disponible.

Sensibilisation cutanée :

Aucune donnée disponible.

Mutagénicité pour les cellules germinales :

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction :

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles – exposition unique :

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles – exposition répétée :

Aucune donnée disponible.

Danger par aspiration :

Aucune donnée disponible.

SECTION 12 – DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Toxicité :

Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradation :

Aucune donnée disponible.

Potentiel de bioaccumulation :

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol :

Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs :

Aucune donnée disponible.

SECTION 13 – DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination :

L'élimination des piles usagées doit être conforme aux exigences des lois, règlements, politiques et normes pertinentes telles que la « Loi de la République populaire de Chine sur la prévention et le contrôle de la pollution environnementale par les déchets solides » et la « Politique technique pour la prévention et le contrôle de la pollution par les déchets de piles ». Communiquez avec un service professionnel d'élimination des déchets titulaire d'un permis pour l'élimination des déchets. Les piles usagées transportées pour élimination ou récupération doivent subir une vérification minutieuse avant l'expédition afin de s'assurer de l'intégrité de chaque pile et sa conformité aux normes de transport.

SECTION 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Uniquement les piles au lithium pendant le transport : Le produit a réussi les éléments de vérification de la section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères et Règlement type de l'ONU, SP188, essai de chute de 1,2 m. Le poids net total des piles au lithium est moins de 10 kg.

RID/ADR (édition 2023) : La substance n'est pas soumise au RID/ADR conformément à la disposition spéciale 188. En vertu de la section 2.2.9.1.7(g), les fabricants et distributeurs subséquents de piles ou de batteries doivent rendre disponible le résumé des essais comme il est spécifié à l'alinéa 38.3.5, sous-section 38.3, partie III du Manuel d'épreuves et de critères.

DGR DE L'IATA (66^e édition) : Classe de dangers : 9
Numéro ONU : UN3480
Désignation officielle de transport : Piles au Li-ion
Le produit doit être conforme aux exigences générales et aux instructions d'emballage 965, section IB. L'emballage doit être capable de passer avec succès l'épreuve d'empilage exigée par la norme des IE 965 IB. En vertu de la section 3.9.2.6.1 (g), les fabricants et distributeurs subséquents de piles ou de batteries fabriquées après le 30 juin 2003 doivent rendre disponible le résumé des essais comme il est spécifié à l'alinéa 38.3.5, sous-section 38.3, partie III du Manuel d'épreuves et de critères.

Code IMDG de l'OMI (édition 2022) : Le produit n'est pas soumis au CODE IMDG de l'OMI conformément à la disposition spéciale 188. En vertu de la section 2.9.4.7, les fabricants et distributeurs subséquents de piles ou de batteries fabriquées doivent rendre disponible le résumé des essais comme il est spécifié à l'alinéa 38.3.5, sous-section 38.3, partie III du Manuel d'épreuves et de critères.

SECTION 15 – INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Règlements nationaux :

Uniquement les piles au lithium pendant le transport :

Règlements concernant le transport routier des marchandises dangereuses (JT/T 617-2018) :

Numéro ONU : UN3480

Nom et description : Piles au Li-ion

Le produit a passé les éléments de vérification de la section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères.

La substance n'est pas soumise au JT/T 617-2018 conformément à la disposition spéciale 188.

Liste de marchandises dangereuses (GB 12268-2012) :

Numéro ONU : UN3480

Désignation de transport : Piles au Li-ion

Groupe d'emballage : II

Le produit a passé les éléments de vérification de la section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères.

La substance n'est pas soumise au GB 12268-2012 conformément à la disposition spéciale 188.

Liste des marchandises dangereuses transportées par chemin de fer (TB/T 30006-2022) :

Numéro : 91045

Nom du produit : Batteries au Li-ion

Le produit a passé les éléments de vérification de la section 38.3 du Manuel d'épreuves et de critères.

La substance n'est pas soumise au TB/T 30006-2022 conformément à la disposition spéciale 78, 79.

Règlements internationaux :

Directive 2006/66/CE et 2013/56/UE :

L'étiquette, l'élimination et le recyclage de la pile doivent répondre aux exigences des directives européennes (EU)2023/1542 et 2013/56/EU.

IT de l'OACI :

1. À moins d'en être exempté selon l'IT de l'OACI, les piles/batteries au Li-ion (UN3480, IE 965) et les piles/batteries au lithium métallique (UN3090, IE 968) sont interdites au transport à bord des avions de passagers.
2. À moins d'être approuvées conformément à l'IT de l'OACI, les piles/batteries au Li-ion (UN3480, IE 965) doivent être transportées à un état de charge (EDC) ne dépassant pas 30 % de leur capacité nominale.

SECTION 16 – AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation :

2025-01-01

Service de la préparation :

Shanghai Institute of Chemical Industry Testing Co., Ltd. Tél (Télécopieur) : +86-21-5281-5377/3176-5555

Révision :

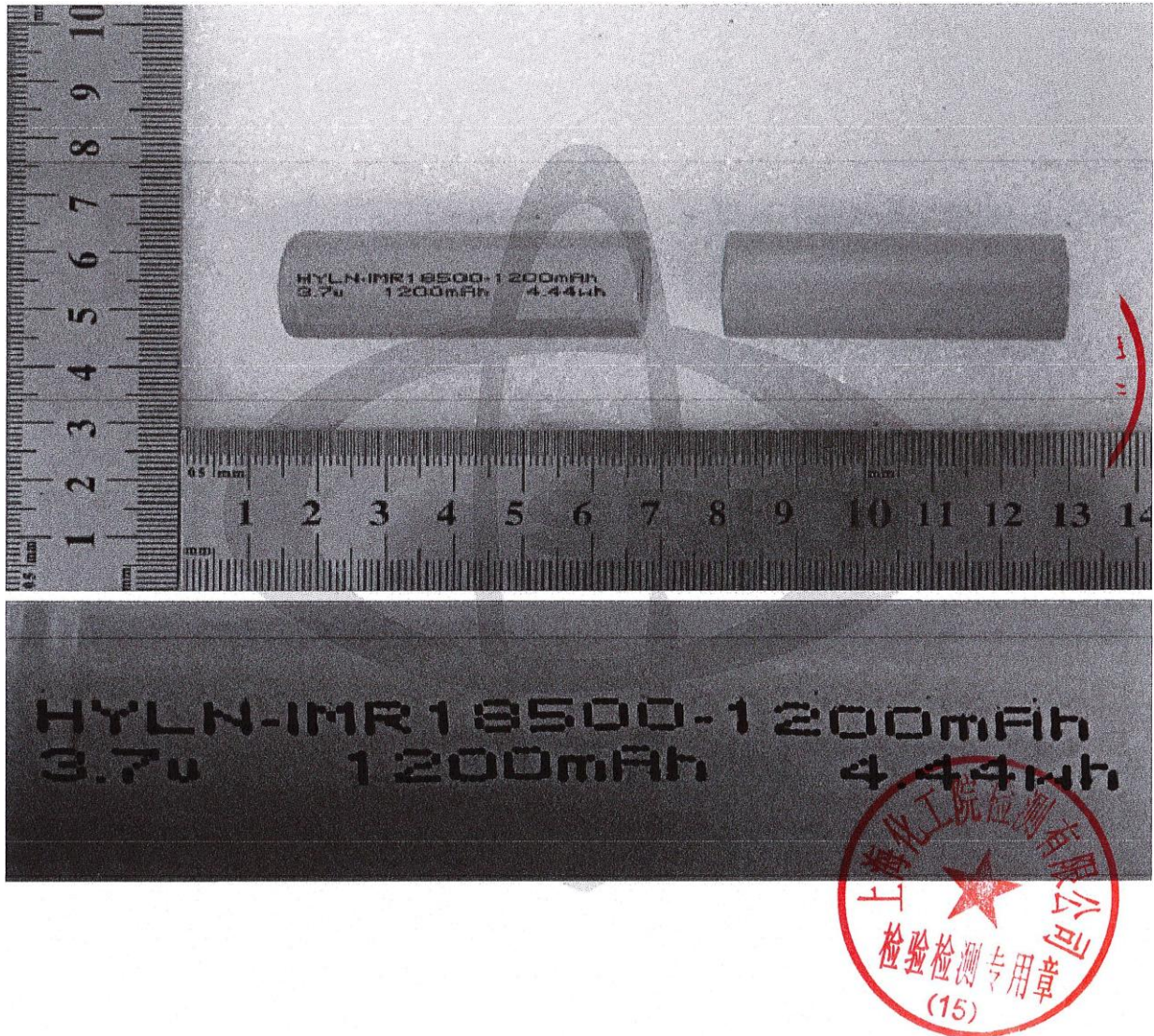
0

Abréviations et acronymes :

CAS : Chemical Abstracts Service. CE : Commission européenne. ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists. PC-TWA : Concentration admissible – Moyenne pondérée dans le temps. G2B : Possiblement cancérigène pour l'être humain. TLV-TWA : Valeur limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps. RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. CODE IMDG DE L'OMI : Code maritime international de l'Organisation maritime internationale pour les marchandises dangereuses. DGR DE L'IATA : Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International. UE : Union européenne. IT DE L'OACI : Instructions techniques pour le transport aérien sécuritaire des marchandises dangereuses de l'Organisation de l'aviation civile internationale. IE : Instruction d'emballage.

Autres informations :

Cette FDS est uniquement compilée pour la pile et repose sur les informations, telles que les ingrédients, fournies par le demandeur et nos connaissances actuelles. Cette FDS doit être utilisée uniquement à titre indicatif. Si la pile est utilisée comme composant dans un autre produit, les informations contenues dans cette FDS peuvent ne pas être applicables. Les utilisateurs de cette FDS doivent effectuer des évaluations indépendantes de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations, puis décider de sa pertinence en fonction de la situation réelle. Les utilisateurs doivent assumer les responsabilités légales pertinentes pour les conséquences de l'utilisation.



FIN DU RAPPORT